

## Bienvenue dans la Montérégie !

Le gouvernement propose une région de concertation qui serait détachée de Montréal et qui porterait ce nom prestigieux de Montérégie. (page A-3)

### Construction

## Les chiffres qui parlent d'eux-mêmes

Depuis le début de l'année, c'est le résidentiel qui tire tout le secteur de la construction. Et c'est bon signe avec les projets industriels prévus à court terme. (page A-6)

### Épuration

## Le maire soumet quelques "idées"

(page A-5)

### Tragédie évitée de justesse :

# Il fonce à 100 km/h dans la station de police !



Parce qu'il n'avait pas apprécié d'avoir eu maille à partir avec les policiers, un jeune homme a décidé de régler les choses à sa manière. En pleine nuit, il a foncé dans la station de police avec son véhicule. Seul un pilier qui a arrêté le véhicule a permis d'éviter une véritable tuerie. (Autres détails page A-5).

HEBDOS  
131e ANNÉE  
NO 12  
MERCREDI  
13 JUILLET 1983  
6 CAHIERS  
80 PAGES  
50¢

# le courrier

DE SAINT-HYACINTHE



### À lire

#### Expo 1983 :

## À la recherche de nouveautés

L'Exposition agricole régionale approche à grands pas et cet événement, un des plus importants du genre au Québec, entend poursuivre sa marche vers le succès en étant à l'affût des nouveautés. (page A-3)

## Un aqueduc qui vient à point

Pour les paroisses Notre-Dame et Saint-Pie, les travaux sont en cours et les deux paroisses ont reçu au total plus de 1,6 million \$ en subvention. Le maximum possible. (page A-3)

## Finies les entourloupettes

Même en passant par les Clubs Optimistes et autres organismes bénévoles, le fédéral ne pourra plus distribuer ses sous aux municipalités qui ne paient pas leurs taxes. (page A-4)

### Pour les pomiculteurs :

# Le fédéral prévoit payer plus de 11 millions \$ dans notre seule région !

(page C-1)



### Justice

#### S.-Madeleine :

## Une 1ère place peu enviable

Celle de l'incidence criminelle selon les statistiques de la Sûreté du Québec.

## Des accidents moins fréquents mais beaucoup plus dangereux

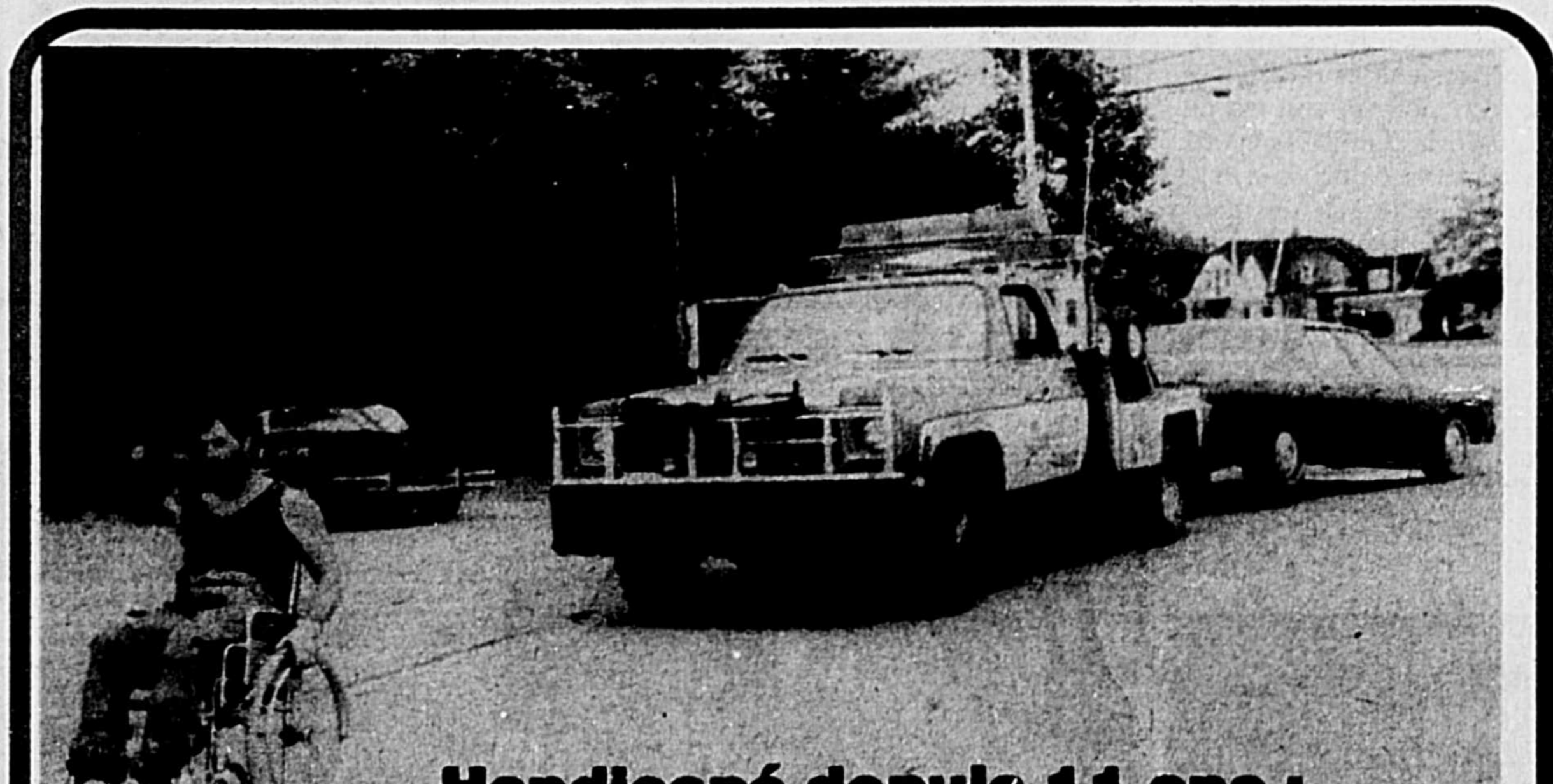
Autres nouvelles pages B-10



### Originalaire de St-Hyacinthe :

## Elle peint son coin d'adoption, Huberdeau

(page A-2)



### Handicapé depuis 11 ans :

## Il n'a pas voulu devenir inactif

(page A-5)

## L'eau que l'on boit !

Parce que la pression n'y est pas, la pollution chimique n'est pas prise au sérieux comme l'autre, la bactérienne. Pourtant des moyens existent pour prévenir les situations de catastrophe. (page A-7)

## Sommaire

Annonces classées .....	C-7 à C-11
Service des Loisirs .....	C-4
Recettes .....	C-2
Spectacles .....	B-8 et B-9
Sports .....	B-1 à B-4
Avis de décès .....	C-11
Finances .....	A-6

**Fermeture évitée à Berthier**

**Règlement dans les usines Bexel**

Par Alain Rodier

Les usines du groupe Bexel ne seront pas touchées par la vague de lock-out qui ébranle présentement l'industrie de l'abattage dans la région de Saint-Hyacinthe.

Même si le ton était à l'orage depuis des semaines et même si la guerre d'usure aura donné lieu à des débrayages sporadiques, les deux parties ont finalement trouvé un terrain d'entente pour le renouvellement de la convention collective échue en mars dernier.

Et le résultat le plus spectaculaire de ce règlement, c'est qu'en mettant de l'eau dans leur vin, les employés de Bexel auront réussi à éviter la fermeture de l'usine de Berthier, fermeture qui avait pourtant été annoncée, il y a quelques mois et qui était prévue pour juillet.

À la CSN (qui représente les syndiqués de Bexel), on ne pavait pas inutilement lundi matin face au contenu de cette entente, mais on se félicitait du maintien des opérations à Berthier.

On a expliqué à tout le monde que ce n'était pas "la poule aux œufs d'or" cette entente, pour reprendre l'expression du conseiller syndical Bill Sunstrum, mais que vu les circonstances, on n'avait guère le choix. "Et le facteur le plus important, c'est que l'employeur annule la fermeture de Berthier", lance le conseiller de la CSN.

Et il faut croire que les syndiqués ont reconnu la justesse du raisonnement puisqu'au cours d'assemblées générales tenues de jeudi à samedi dernier, ils ont massivement entériné l'entente intervenue le lundi précédent. À l'usine de Saint-Jean-Baptiste, c'est à 83% qu'on a voté en faveur du règle-

ment. À Sainte-Rosalie, à 88,6%. Et à Berthier, à plus de 99%.

**Dernière heure**

Mais avant qu'on en arrive à ce résultat, il aura fallu que chaque camp jette du lest et qu'on se lance dans une épuisante ronde de négociation, la ronde de la dernière chance.

La lumière au bout du tunnel, elle est apparue le jeudi 30 juin alors que s'est tenue une rencontre regroupant le vice-président de la Coop Fédérée (maison mère de Bexel), M. Poulin, le vice-président de la CSN, Christophe Auger, le conseiller syndical Alain Dupont et le président du syndicat de l'abattoir Berthier. Motif de la rencontre : explorer le maintien des activités à Berthier. Au cours de la discussion toutefois, l'employeur aurait fait une ouverture sur la possibilité d'un règlement pour l'ensemble des trois abattoirs.

Le lundi suivant, rencontre des présidents des trois syndicats, suivie d'une réunion du comité de mobilisation, et on décide d'aller discuter avec l'employeur dans les "plus brefs délais". Les négociations reprennent le soir même entre les deux camps et elles se termineront à 16 heures le lendemain avec une entente de principe.

Les négociateurs syndicaux font leur rapport aux membres du comité de mobilisation en soirée en mettant cartes sur table. Le règlement n'est pas farineux "sauf que dans les circonstances..."

Comment se présentait le tableau ? "On était sûr que l'employeur était préparé pour un long conflit. Si on sortait, on était presque assuré d'être sur le trottoir jusqu'à la fin de septembre

et peut-être plus. L'employeur se paraît à isoler Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Rosalie. Il avait même transféré l'expédition chez un sous-contracteur dans le cas de Saint-Jean-Baptiste", explique Bill Sunstrum. Sans oublier bien sûr cette fermeture prévue à Berthier.

Dans la balance, il y avait aussi le fait que les syndiqués de Bexel sont "les leaders de l'industrie et qu'en temps de crise économique, c'est toujours le leader qui écope". Et on s'est dit que le règlement devrait permettre aux syndiqués des usines compétitrices "de faire un rattrapage et d'atteindre un certain équilibre" entre les travailleurs oeuvrant dans les abattoirs de volaille, précise le conseiller de la CSN.

**L'entente**

Faut dire aussi que Bexel a fait son bout de chemin puisqu'au début des négociations, ce que la compagnie proposait c'était une baisse de salaire de 1,12% de l'heure, après quoi elle rattrapait avec un gel des salaires pour un an, fait-on valoir à la CSN. Offres qui ont été refusées à trois reprises par les syndiqués.

Avec la nouvelle entente, on est à des lieux de ces propositions initiales. Le nouveau contrat de travail, qui expirera à la fin de février 1986 (et qui n'entrera en vigueur qu'au moment de la signature), fera passer le salaire horaire moyen de 9,08\$ à 9,20\$ dans un premier temps. Il sera de 9,50\$ en septembre prochain, de 9,70\$ en mars 84, de 10\$ en septembre 84, de 10,35\$ en mars 85 et de 10,50\$ en septembre 85. Donc une augmentation totale de 1,42\$ répartie sur deux ans et demi, soit 15,6% d'augmentation en tout.

Les syndiqués obtiendront également un montant forfaitaire maximum de 150\$ qui sera calculé au pro-rata du nombre de semaines travaillées.

Au chapitre de la clause d'indexation, que la compagnie voulait faire disparaître, on s'est entendu pour la rendre inopérante pour la durée du contrat de travail, mais elle demeure la faire valoir dans l'avenir.

Les deux parties ont aussi convenu d'une clause qui prolonge de 24 à 36 mois l'ancienneté reconnue dans le cas de mises à pied et d'une autre qui précise qu'on procédera par ancienneté dans le cas des périodes d'emploi en fin de journée, une situation qui occasionnait souvent des problèmes dans les 3 usines, dira Bill Sunstrum.

Enfin, on a aussi mis de l'avant une clause pour établir clairement les heures de début et de fin de journée à l'usine de Saint-Jean-Baptiste et on a réglé une fois pour toutes la question des vacances : les deux premières semaines de juillet à Berthier et les deux dernières à Saint-Jean-Baptiste.

Et on a bien sûr convenu d'un protocole pour qu'il n'y ait pas de représailles ou de perte d'ancienneté suite aux moyens d'action, protocole qui garantit aussi les fêtes payés du 24 juin et du 1er juillet à ceux qui avaient opéré des moyens d'action la veille.

C'est cette entente que les syndiqués ont ratifié massivement. Et le règlement pourrait avoir des retombées rapides parce qu'on parlait d'une entente de principe chez Avibec, lundi matin.

À la Coop de Saint-Damase toutefois, le lock-out est toujours en vigueur... et il n'y a toujours pas de négociations à l'horizon.

**RUMEURS RUMEURS RUMEURS RUMEURS DE MA VILLE**

"Les jours se suivent mais ne se ressemblent pas". Ce vieil adage populaire que la vieille bougresse a appris de son aïeule semble décrire à la perfection les hauts et les bas que nous connaissons présentement du côté température. La vieille bougresse, qui en a déjà vu bien d'autres depuis le temps, espère que le soleil sera à nouveau au poste à compter de mercredi alors que la traditionnelle vente trottoir, organisée par les marchands de la Plaza, battra son plein jusqu'à samedi soir. Les nombreux curieux, qui prendront d'assaut les rues du centre-ville, en auront certainement assez des innombrables trous et bosses qui ornent la rue Des Cascades sans que la pluie vienne ajouter son grain de sel.

Il n'y a pas à dire, la population maskoutaine s'accroît rapidement... et à un point tel que la compagnie Bell Canada a dû choisir un numéro bien spécial pour les nouveaux abonnés du téléphone. En effet, la vieille bougresse sait que depuis quelque temps, des Maskoutains reçoivent un numéro commençant par le 778 et non par les célèbres trio bien connus de tous le 773 ou le 774. Cette petite précision empêchera sûrement quelques lecteurs assidus de la chronique de la vieille bougresse de corriger inutilement le troisième chiffre de cet indicatif et ainsi de déranger, par la même occasion, quelques abonnés malchanceux.

La vieille bougresse a bien rigolé en prenant note de la récente publicité de la Société des Postes en regard des accidents bien spéciaux dont les facteurs sont les victimes toutes désignées ! En effet, le meilleur ami de l'homme en prend pour son rhume dans ce court communiqué publié dans divers journaux et livré à domicile par les

postillons de la reine. Les longues et méchantes dents des chiens ont eu raison de la patience et de la santé des facteurs qui doivent affronter quotidiennement certains membres non pacifiques de la gent canine.

Depuis quelque temps, la circulation automobile aux heures de pointe semble manquer de fluidité à Saint-Hyacinthe. Sur tout sur les grandes artères. Il y a certainement une raison majeure à cela en plus de l'augmentation naturelle du trafic routier. Au cours de ses pégrinations, la vieille a remarqué qu'à certains endroits, les automobilistes sont impatients. Par contre, elle a bien vu, sur la rue Ste-Anne, de longues files de voitures en attente, dans les deux directions, parce que certains voulaient entrer au guichet-auto de la caisse pop qui s'y trouve. Il y a certainement quelque chose qui ne tourne pas rond là car on devrait pouvoir répondre aux attentes de la clientèle sans perturber ainsi la circulation...

Le conflit se poursuit dans le porc au moins pour une entreprise maskoutaine avec ses syndicats. Cette situation qui se répète pour la deuxième fois en quelques années est vraiment navrante. La dernière fois, le conflit avait duré pas moins de trois mois. En sera-t-il encore de même cette fois-ci ? Pour le savoir, il faudrait semble-t-il être en mesure d'interviewer une personne proche des épouses de certains actionnaires. Lors du dernier conflit, elles étaient très au courant de la durée du conflit et le tout a été réglé comme elles l'avaient déclaré. C'est du moins ce que la rumeur prétend. Il serait intéressant d'en savoir plus long cette fois encore, histoire pour tout le monde d'organiser son été en conséquence...

**Artiste maskoutaine :**

**Elle s'attache à peindre sa région d'adoption**

par PB

Jacqueline Marier est maskoutaine. Fille de Richard Morel et d'Alice St-Georges, elle s'est installée à Huberdeau, à quelque 12 milles au nord-ouest de Saint-Jovite, il y a maintenant neuf ans. Mais depuis quelques années, ce qui n'était au début qu'un passe-temps agréable, la peinture, est devenu une véritable entreprise alors qu'elle a mené à bien la reproduction sur toiles des principales éphémérides historiques de cette petite municipalité de 1 000 habitants.

Huberdeau a été rendu célèbre par son orphelinat, fondé en 1883 par la Compagnie de Marie (les Montfortains

et les Filles de la Sagesse). C'est le légendaire curé Labelle qui trouva un donateur, M. Gédéon Huberdeau, afin de donner les 10 000\$ requis pour commencer l'orphelinat. C'est là que les jeunes garçons sans parent de la région métropolitaine étaient envoyés pour compléter leur éducation.

Huberdeau, c'est aussi un sanctuaire marial reconnu dans toute la province.

Sur cette toile de fond, arrive Jacqueline Marier dont le métier jusqu'au début était celui de dessinatrice de mode. Le temps aidant, elle complète sa formation en prenant des cours de peinture et en février 1982, elle entreprend une tâche majeure : reproduire sur toile les principales étapes de l'histoire

d'Huberdeau et des scènes typiques. A raison de deux ou trois heures par jour, elle est la mère de trois jeunes enfants, Jacqueline Marier va compléter en seize mois pas moins de 65 toiles sur le sujet.

Elle estime avoir complété cette partie de son travail et se prépare à faire face à d'autres défis.

En attendant, de passage dans sa famille, elle s'est présentée au journal avec quelques-unes de ses toiles dans le but de les faire connaître à la population mais aussi afin d'inviter ceux qui le désirent à l'exposition des 65 tableaux sur Huberdeau qui se déroulera du 15 au 24 juillet, dans la petite école d'Huberdeau.



Mme Marier avec quelques-unes des toiles sur Huberdeau.

**Jardin pédagogique**

**On fera le boulot, foi de Dupré**

Par A.R.

Le fameux jardin pédagogique qui doit être niché sur le vaste terrain on face de l'Institut de technologie agricole et alimentaire verra bel et bien le jour... quoiqu'en disent les mauvaises langues.

Même si le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries du Québec, Jean Garon, a donné l'ordre de stopper les machines à l'automne dernier, cela ne signifie pas pour autant l'arrêt de mort du projet qui devait servir de laboratoire à ciel ouvert pour les étudiants de l'I.T.A.A.

Telle est du moins l'impression très claire que le ministre Garon aurait laissée au député de Saint-Hyacinthe, Maurice Dupré, à l'issue d'une conversation à la fin du mois de juin.

"M. Garon est d'accord sur le fond du projet et on va trouver moyen de remettre ça en opération" de confier M. Dupré lorsque interrogé par Le Courrier, lundi matin dernier. "Chose certaine, le dossier est acuellement aban-

donné et c'est un des mes principaux projets" lance-t-il du même souffle.

Mais qu'est-ce qui s'est passé au juste pour qu'on freine ainsi le projet sur sa lancée? M. Dupré avoue que le ministre n'avait peut-être pas donné le "o.k. final" et que les responsables de l'I.T.A.A. "étaient probablement anxieux de commencer les travaux". On a pas suivi la filière habituelle? "Peut-être" laisse échapper M. Dupré.

Mais pas question de paniquer pour autant. Le projet est gelé pour l'instant mais faudrait pas se surprendre de le voir redémarrer avant longtemps. M. Dupré est bien conscient des retombées d'un tel projet, tant pour ce qui est de sa valeur pédagogique que de l'attrait touristique. Sans oublier que la ville a déjà injecté plus de 10 000\$ (en main d'oeuvre et machinerie) dans l'affaire... pour se retrouver avec un "parc à vaches" (tondu depuis quelques semaines), comme le signalait le conseiller Pierre Solis.

Ne reste donc plus qu'à attendre la précieuse bénédiction "finale" du ministre Garon!

PROVINCIAL		Date du tirage :
2054215	500 000\$	8 juillet 1983
054215	50 000\$	
54215	1 000\$	INTER LOTO
4215	100\$	8 juillet
215	25\$	
15	10\$	
MINI-LOTO		
808676	50 000\$	
08676	5 000\$	
8676	250\$	
676	50\$	
76	5\$	
LOTO-PERFECTA		
6/36		
2-6-11-14-26-31		
Le complémentaire : 16		
MISE-TÔT		10-11-20-25

Le détenteur du billet portant le numéro 962546 gagne 250 000\$. Ceux dont les billets se terminent par les cinq derniers chiffres, 2 500\$; ceux par les quatre derniers, 250\$; ceux par les trois derniers, 50\$ et des deux derniers, 10\$.

Les numéros non décomposables pour les lots de 25 000\$ : 718157 - 085496 943890

Numéros mobiles gagnants : 80522 (2 500\$); 3634 (250\$); 789 (50\$).

**EXAMEN DE LA VUE**

Lentilles de contact: double foyer • permanentes et autres Lunettes

\* Dr Luc Tétrault, optométriste  
 \* Dr Robert Théroix, optométriste  
 \* Dr Marielle Tousignant, optométriste  
 \* Dr Carol Marois, optométriste  
 \* Dr Françoise Marsigny, optométriste

<b>CENTRE-VILLE *</b> 1525, rue Saint-Antoine Saint-Hyacinthe, Québec J2S 3L2	<b>BOURG-JOLI</b> 2960 boul. Laframboise Saint-Hyacinthe, Québec J2S 4Z2	<b>SAINTE-PIE</b> 75 rue Saint-François Saint-Pie, Québec J0H 1W0
773-5555	774-1818	772-2401

**Clinique optométrique**  
de Saint-Hyacinthe

**Louis Augustin assure**

COURTIERS D'ASSURANCES GÉNÉRALES

- Résidentiel
- Industriel
- Commercial
- Groupe

1705, rue Groulx Ouest  
c/o rue Sainte-Anne suite 101  
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 3A4  
Téléphone: 773-5511

Édifice A, Place D'Assurances  
Tel 773 2567  
Montreal Rive Sud 467 5815

**LOCATION DE GRUES**  
à la journée à l'heure

**BÂTIMENTS MODULAIRES**  
Structure en acier tubulaire

**PORTES BASCULANTES**

**Groupe fafard**

Sortie 157 RT 20, Saint-Fugère  
Co Drummond

Tel.: 819-396-2825  
Le soir: 774 1998  
Telex: 05 838516

# le courrier

DE SAINT-HYACINTHE

Dr Marc Cusson

OPTOMETRISTE

Examen de la vue

Verres de contact

Rééducation visuelle

1530, rue des Cascades

Saint-Hyacinthe

Tél.: 773-8118

## Exposition 1983 de S.-Hyacinthe

# “Avec un budget de 1 300 000\$, il faut en assurer la rentabilité”

par Louise Lamothe

Avec ses 175 000 visiteurs en 1982 et son budget 1 300 000\$, l'exposition régionale agricole de Saint-Hyacinthe est certes une des plus importantes au Québec depuis de nombreuses années. A quelques jours seulement de l'ouverture officielle de la 146e édition de cet événement prévu le vendredi 22 juillet, en présence du ministre fédéral de l'Agriculture, M. Eugène Whelan, un porte-parole de la Société d'agriculture du district de Saint-Hyacinthe, M. Richard Robert, a expliqué les nouveau-

tés de l'exposition 1983, à l'occasion d'une conférence de presse qui eut lieu la semaine dernière, au secrétariat de la Société.

Le déménagement du casino au pavillon de l'O.T.J. Sacré-Coeur, de l'expo-bar sur les terrains de tennis, l'aire de repos et de pique-nique au parc des Pins, les jeux mécaniques et les manèges gratuits, la plus importante exposition de machineries agricoles, les nombreux stands commerciaux ainsi que les exhibits d'artisanat, de fleurs, de légumes, des produits du miel et de l'érab-

ont certes des faits qui ne manqueront pas d'attirer cette année encore un nombre record de visiteurs durant les dix jours de l'exposition.

Les amateurs d'animaux de race pourront voir cette année plus de 475 bovins laitiers, 165 bovins de boucherie, 64 porcs, 187 moutons, 450 petits animaux (volailles, dindes, oies, canards, pigeons, faisans, perdrix, paons, lapins, etc...) et quelque 350 chevaux. Les nombreux concours d'attelage de chevaux gagnent d'année en année une popularité sans cesse croissante et les inconditionnels de la race chevaline pourront admirer des bêtes de race percheronne, clydesdale, belge et canadienne ainsi que des chevaux légers, des routiers et des poneys. Plus de 56 000\$ seront remis en prix aux éleveurs gagnants dans les diverses catégories inscrites au programme.

Par ailleurs, les organisateurs de l'exposition 1983 de Saint-Hyacinthe ont également pensé offrir aux nombreux visiteurs un éventail fort imposant d'activités et de spectacles de toutes sortes. En effet, les spectacles débuteront le vendredi 22 juillet, à compter de 15 heures avec les Cascadeurs d'Hollywood qui reviendront à 20 heures 30 et 22 heures; 19 heures 30, spectacle d'ouverture; à 20 heures, 21 heures et 22 heures, la Philharmonique.

Les spectacles se poursuivront le lendemain à compter de 15 heures 30 jusqu'à 23 heures. A cette occasion, les Cascadeurs d'Hollywood, les Chamaniens, les chevaux et poneys attelés et les Voltigeurs se succéderont au stade,

au théâtre Acier Fard et au stade L.-P.-Gaucher.

Les pouesses des chevaux et des poneys attelés, le concours de mini-tracteurs modifiés, les spectacles des Voltigeurs et un gala de lutte sauront sûrement attirer une foule de spectateurs le dimanche 24 juillet.

Plusieurs activités et spectacles ne manqueront pas d'intéresser les enfants les lundi 25 juillet, mercredi et jeudi, 27 et 28 juillet: pièces de théâtre, spectacle des Cascadeurs d'Hollywood, théâtre dimensionnel et les Voltigeurs.

Le non moins célèbre bingo sera présenté le lundi 25 juillet, à compter de 20 heures, au stade L.-P.-Gaucher. Le concours de tracteurs modifiés sera à nouveau au programme cette année le mardi 26 juillet, à compter de 14 heures et de 19 heures 30, au stade.

Du côté musical, l'ensemble de Gérald Locas présentera plusieurs spectacles le mardi 26 juillet, en soirée. Les Hell Drivers offriront aux visiteurs trois spectacles soit les mercredi, jeudi et vendredi, à compter de 20 heures, au stade. Le grand défilé des animaux aura lieu comme prévu le samedi 30 juillet, à 14 heures 30, au stade L.-P.-Gaucher. D'autres activités clôtureront la 146e édition de l'exposition agricole de Saint-Hyacinthe le dimanche 31 juillet.

Bref, dix jours d'exposition, d'activités et de spectacles qui sauront plaire aux quelque 175 000 visiteurs attendus cette année du 22 au 31 juillet, à Saint-Hyacinthe!



Sur la photo, les députés Dupré et Beauséjour sont encadrés par les maires Robert Hébert, paroisse Notre-Dame et Maurice-E. St-Pierre, paroisse de Saint-Pie. Apparaissent aussi sur la photo Mario Filion du Bureau d'études Estrie Consultant et Robert Phaneuf, entrepreneur.

## Une subvention de 1,6 million \$ pour un aqueduc intermunicipal

par PB

Les paroisses de Saint-Pie et de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe pourront compter sous peu sur un service intermunicipal d'aqueduc puisque les premiers travaux sont en cours et que la cérémonie officielle de la levée de la première pelletée de terre vient d'avoir lieu.

A cette occasion, les députés de Saint-Hyacinthe et d'Iberville à l'Assemblée nationale, MM. Maurice Dupré et Jacques Beauséjour, ont fait part que la subvention maximale disponible avait été accordée aux deux paroisses pour un total de 1 615 930\$ (soit 468 700\$ pour Saint-Pie et 1 147 230\$ pour Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe).

Cette aide gouvernementale représente pas moins de 75% du coût total des travaux requis pour ce nouvel aqueduc intermunicipal et elle s'inscrit dans le cadre du programme d'aide à l'implantation d'un réseau d'aqueduc (PAIRA).

C'est en avril 1976 que pas moins de 73% des contribuables de la paroisse Notre-Dame avaient adressé une requête au conseil. En avril 1983, après bien des efforts, le ministère des Affaires municipales et la Commission municipale acceptaient le règlement d'emprunt pour construire l'aqueduc.

Cette installation, selon les députés, est l'aboutissement des efforts de tous et devrait permettre une meilleure qualité de vie de la population en assurant l'alimentation en eau potable.



On aperçoit M. Richard Robert, gérant de la Société d'agriculture du district de Saint-Hyacinthe, à l'occasion de la conférence de presse qui eut lieu jeudi dernier au secrétariat de cet organisme.

# Bienvenue en Montérégie !

par PB

Dans un document récent, publié par le ministre François Gendron, ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional, il est question de mieux définir les régions au Québec et surtout de proposer une façon de procéder qui, à court terme, permettrait de mettre un peu d'ordre dans le fouillis que représente à l'heure présente l'identification des régions selon les différents ministères ou organismes publics. Et du même geste, il est suggéré, pour discussion cela va de soi, de former une région de concertation qui couvrirait le territoire desservi à l'heure présente par le Conseil régional des services sociaux et de santé (CRSSS), laquelle région porterait, cela va aussi de soi, le nom de "Montérégie".

C'est que le gouvernement veut insuffler un dynamisme nouveau aux régions afin de leur permettre de se développer tout en permettant la mise en place des nouvelles structures que sont les Municipalités régionales de comté (MRC) et que seraient les conseils régionaux de concertation et d'intervention (CRCI). Il est question de décentralisation des centres de décisions en faveur des régions et ces mesures (MRC et CRCI) iraient dans ce sens en vue de rapprocher les citoyens des centres de décisions.

La chose la plus évidente qui saute

aux yeux de tous ceux qui se penchent sur la vie régionale, c'est la multitude de structures recouvrant des territoires parfois identiques, parfois légèrement différents, parfois totalement différents. En fait, le Québec est constitué d'une "zone grise" quasi permanente entre les divers ministères et autres institutions publiques. Le découpage ayant répondu à des besoins, il faut replacer le tout dans un autre ensemble plus simple et plus dynamique.

Les anciennes zones administratives des uns et des autres disparaîtraient pour laisser la place à une zone de concertation qui serait la même pour tous les ministères et autres organismes publics.

C'est ainsi que la région 6C qui jusqu'à maintenant faisait partie de la zone administrative de Montréal sera détachée pour former une zone de concertation autonome. Mais comme il a été mentionné précédemment, le territoire ainsi couvert sera considérable non pas seulement au chapitre de la superficie mais aussi de la population.

Pour s'en faire une meilleure idée (voir carte ci-jointe), voici les MRC englobées: Acton, Beauharnois-Salaberry, Brome-Missisquoi, Champlain, La Haute-Yamaska, Lajemmerais, La Vallée-du-Richelieu, Le Bas-Richelieu, Le Haut-Richelieu, Le Haut-Saint-Laurent, Les Jardins-de-Napierville, Les Maskoutains, Roussillon, Rouville,

Vaudreuil-Soulanges. Pour se donner une idée de la zone de concertation suggérée, il suffit de tracer un triangle ayant à sa pointe Sorel et à sa base la frontière américaine... pas moins.

Il reste maintenant à savoir quel sorte de concertation peut prendre place pour un développement que l'on voudra régional dans cette multitude de sous-régions. L'expérience des CRSSS pourra être invoquée pour mener à ter-

me cette nouvelle Montérégie que plusieurs acceptent sans doute tandis que d'autres seront moins emballés par cette appellation qui leur semble trop spécifique.

La réforme entreprise vise à permettre aux régions de mieux se développer en tirant profit des ressources locales... l'histoire montrera si cette réforme tient compte de la vraie réalité québécoise.

## La SAQ au centre-ville !

par PB

La Société des alcools du Québec est à la recherche d'un local commercial au cœur de la ville de Saint-Hyacinthe et fait paraître à cet effet une annonce commerciale.

Les requêtes de la Société d'état sont claires et précises: un local d'environ 520 mètres carrés, de préférence sur la rue des Cascades entre Ste-Marie et Hôtel-Dieu.

On prévoit même qu'une séance d'information aura lieu le 10 août, à 9 heu-

res 30, à l'Auberge des Seigneurs. Il sera question de louer des locaux clé en main ou tel quel.

La question qu'il n'a pas été possible de résoudre, les vacances annuelles à la société d'état étant sans doute responsable du mutisme des responsables, c'est de savoir si ce sera une toute nouvelle succursale qui s'ajoutera aux deux autres déjà en opération ou si cette nouvelle installation en remplacera une autre. Probablement que pour la prochaine édition, la SAQ aura retourné nos appels...

## Une précision sur les Plastiques...

par PB

Dans l'édition du 29 juin, en page A-5, une nouvelle signée par Alain Rodier parlait de la fermeture imminente de "Lassonde Plastics". Cependant, afin d'éviter toute confusion possible, il faut souligner que les équipements de la compagnie avaient été achetés, il y a quelques mois par Les Plastiques Maska, dont M. Gérard Deslauriers est président. Lassonde Plastics étant une compagnie sans équipement et sans employés, puisque ces derniers ont rejoint Les Plastiques Maska, on ne peut appliquer à celle-ci le qualificatif de fermeture, plutôt attribué à Les Plastiques Maska.

Tout ce charabia aboutit cependant

au même résultat, la vingtaine d'employés travaillant dans cette usine se retrouveront sans travail le 22 juillet. D'autant plus que selon certaines informations syndicales, l'équipement aurait été acheté par Les Plastiques Maska dans le seul but de déménager le tout dans la région de Coburg, en Ontario.

Interrogé à ce sujet, M. Deslauriers n'a pas nié totalement cette information, se contentant de préciser qu'à l'heure présente, plusieurs possibilités étaient à l'étude et qu'aucune décision ne serait prise avant quelques semaines. De toute façon, il s'est engagé à informer le journal de la décision prise dès que possible.

LES CONDOMINIUMS **La Réserve**

**RÉSERVEZ LE VÔTRE dans la nouvelle Phase III avec garage intérieur chauffé**

Admissible aux subventions provinciales, municipales "4000." à Corvée Habitation "taux garantie à 9 1/2% pour 3 ans".

**À VISITER** notre unité modèle en tout temps sur rendez-vous

au 3275, rue Pratte, suite 202, Bois-Joli

AUX FUTURS PROPRIÉTAIRES **\$283** par mois

Offre incomparable

Dans le chic secteur Bois-Joli, rue Place Bouchard

Nous pouvons vous aider à choisir votre modèle de maison soit à partir de notre vaste sélection ou avec l'aide de notre dessinateur.

**POUR LE PLACEMENT**

De vos argents disponibles et le produit de vos prochaines échéances

**NOUS POUVONS VOUS OFFRIR**

Obligations municipales et autres ou certificats de placements garantis

Productifs d'un intérêt variable de

**9 1/2% à 11 1/2%**

dépendant de l'échéance de un à cinq ans

Nous sommes à votre entière disposition et sollicitons votre confiance. Vous pouvez compter sur notre entière discrétion.

À votre service depuis 1931

Commandes de bourses exécutées sur tous les marchés.

**RENÉ DESJARDINS** **HÉLÈNE VIENS**

1600 ouest, rue Girouard, Saint-Hyacinthe 774-5316-17

Représentants de

**GEOFFRION, LECLERC INC.,**

Membres de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs et des Bourses de Montréal, Toronto et Vancouver

# éditorial

## Comment s'y reconnaître ?

Il y a quelques jours, le ministre au Développement régional dans le Cabinet Lévesque produisait un document de réflexion intitulé "Le choix des régions".

Après les MRC, voici les régions de concertation et d'intervention, une autre étape dans la décentralisation des décisions gouvernementales. Du moins c'est ce qui justifie la démarche même si, là comme ailleurs, l'expérience prouve que ce ne sont pas exactement les résultats obtenus par l'administration des fonctionnaires. Le contraire serait même plus près de la vérité mais passons.

Le ministre Gendron présente dans son document de 130 pages certaines constatations qui sautent aux yeux du premier observateur venu. Avec une multitude de divisions et de subdivisions, selon les ministères et les organismes d'état concernés, le Québec est devenu une énorme zone grise où il est facile

de se perdre dans les méandres d'un fonctionnarisme toujours plus jaloux de ses prérogatives. Combien de fois n'est-il pas arrivé que pour obtenir une autorisation quelconque, il faille changer de ministère et de région, avec un dossier qui ne suit pas et les problèmes sans cesse renouvelés! Pourtant, comme il aurait été facile de mettre en place une structure qui soit identique partout et pour tous. C'était et c'est peut-être encore faire preuve d'angélisme que de proposer cette simplification. D'aucuns ne se retrouveront plus dans cette clarté aveuglante et il est fort possible que l'inertie administrative joue à plein.

Pourtant, cette nécessité de simplification est la base même d'une politique des régions. Sans cet élément-clé, la masse des efforts passe à ramer les ressources humaines et physiques disponibles dans une "région" qui couvre bien des réalités.

C'est peut-être dans cette dimension toutefois que l'approche régionale du ministre et de son équipe laisse à désirer. Le Québec est immense mais sa population est infime, faut-il le rappeler. Aux côtés de pôles fortement habités comme Montréal et Québec, il y a les immensités du Nord-Ouest, de la Côte-Nord, de la Gaspésie, toutes peuplées assez faiblement. Par contre, la Rive-Sud de Montréal, un peu comme la Rive-Nord, présente un mélange des deux, une population assez dense sur un territoire imposant. Pour le ministre, toute cette Rive-Sud n'est qu'un tout géographique, physique, technologique etc. etc. Mais la réalité est sans doute fort différente pourvu qu'on veuille bien s'y attarder un peu.

Parce qu'il ne faut pas multiplier à outrance le nombre de régions de concertation, on agrandit le cercle un peu trop pour que les gens y trouvent la sensation d'appartenance qu'on veut favoriser. Dé-

jà une expérience identique est menée au chapitre des services sociaux et de santé et je ne suis pas sûr que ceux qui vivent directement cette expérience en soient enchantés.

C'est trop vague, trop vaste aussi, pour que la concertation souhaitée puisse vraiment jouer. Et surtout pour que l'esprit régional se développe à plusieurs niveaux. Qu'on le veuille ou non, quand un Maskoutain se rend à Valleyfield ou à Vaudreuil-Soulanges, il n'a pas l'impression de rester dans sa région et il est fort probable qu'il en sera toujours ainsi.

Alors, à quoi servent les belles formules si loin de la réalité? Elles peuvent être en fait tout aussi inefficace que la formule présente. Parce qu'en fait, c'est la dimension de l'homme qui s'y perd un peu!

Pierre Bornais

### COMMENTAIRES

## Happy end

Deux dossiers chauds qui connaissent une fin heureuse (tout dépendamment de quel côté de la clôture on se trouve) en l'espace de quelques jours, il ne faut pas passer cela sous silence.

Le premier, c'est celui du site de la future usine d'épuration de Saint-Hyacinthe. Après des discussions interminables, des recherches frénétiques pour trouver "le" site idéal, on a finalement "fait un maître" au conseil. Oh la bataille a été gagnée de justesse pour les fans du site 4, mais gagnée tout de même.

L'autre "happy end" (voir le Petit Robert), il est peut-être moins spectaculaire (c'est vrai que le maire Rhéaume ne menait pas la danse), mais tout aussi important pour ceux qui sont concernés. C'est le règlement intervenu chez Bexel et surtout la poursuite des opérations à l'usine de Berthier. Comme tableau de chasse, ce n'est pas piqué des vers.

Mais, à tout seigneur tout honneur (depuis le temps qu'il défraie la chronique), le cas du site de l'usine d'épuration d'abord. C'est le député Dupré qui doit se frotter les mains, il a réussi à vendre "son" site au conseil.

La précieuse voix qui faisait défaut au clan Théroix et cie, c'est celle du conseiller Letarte. Avec ce nouveau converti,

on dénouait donc l'impasse. Le vote final: 5 conseillers pour, 4 contre. Et on peut parler d'une majorité de 6 représentants du peuple puisque le conseiller Marchesseault (en vacances au moment du dernier vote) s'était prononcé précédemment en faveur du site 4. Exit donc le site 2 et place "au 4" comme on dit à l'hôtel de ville.

Mais comme il n'y a rien de simple dans ce dossier, on aura eu droit à un joli cafouillage lors de ce verdict. A tel point qu'on aura dû reprendre la résolution, la relire, l'étoffer à quelques occasions.

Ce que ça donne en bout de piste? Le conseil accepte le site 4, appuie la poursuite des études préliminaires et évoque la possibilité de construire par la suite. Comme exemple de limpidité, on a peut-être vu mieux. Mais, au moins, le dossier progresse. Et on oublie la CPTA pour le moment.

Plus limpide est le dossier Bexel qui, contre toute attente, vient de se régler. De ce côté-là, on envisageait le pire. La compagnie allait-elle succomber à cette désastreuse mode du lock-out lancée par les entreprises Saint-Jean et suivie par la Coop avicole de Saint-Damase? Difficile à prédire. Mais ce qui est certain, c'est que le ton montait résolument et qu'on en était même aux débrayages sporadiques.

Et puis soudain, alors que la CSN faisait des pieds et des mains pour "sauver" l'usine de Berthier, c'est le déclic. L'entente pour les trois usines. Le sauvetage de l'abattoir de Berthier.

Bien sûr, les syndiqués ont dû restreindre leur appétit. Bien sûr, Bexel y a mis du sien. Mais il y avait des "jobs" (cette denrée si rare) en jeu. Et tout le monde a ramé dans le même sens.

Pas question de se "péter les bretelles" avec ce règlement. Quand des conseillers syndicaux prennent la peine de dire aux membres que ce n'est pas la "poule aux oeufs d'or" faut les croire. Et c'est une admission d'une rare honnêteté.

Mais par-dessus tout cela, ce dont il faut se réjouir, c'est la belle modération et la main tendue des autres syndiqués face à leurs confrères de Berthier, menacés du pire.

Ça mérite un joli coup de chapeau à la CSN qu'on accuse bien souvent, dans certains milieux, de chercher l'affrontement à tout prix, quitte à transformer ses membres en martyrs. Comme exemple de responsabilité sociale, c'en est un beau. Félicitations, messieurs et mesdames qui travaillez chez Bexel!

Alain Rodier



## lettres OUVERTES

### Des sincères félicitations !

Les lecteurs trouveront ci-après le texte du procès verbal de la réunion du conseil de Saint-Hyacinthe tenue le 20 juin et représentant la résolution 83-232.

Résolution 83-232. Le Courrier de Saint-Hyacinthe - Hebdo de l'année - Félicitations.

Ayant signalé à l'attention du conseil l'attribution par l'Association des hebdomadaires régionaux au "Courrier de Saint-Hyacinthe", pour une deuxième année, de la coupe des Coopérants, emblème de l'excellence dans la presse hebdomadaire régionale, et de la proclamation de ce journal comme "hebdo de l'année", le conseiller C. Marchesseault souligne qu'il convient au conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe de se joindre à l'Association des hebdomadaires régionaux pour exprimer aux administrateurs et au personnel du Courrier de Saint-Hyacinthe, ses félicitations pour le témoignage d'appréciation qui échoit à cet hebdomadaire maskoutain.

Au cours de l'année, toujours à la fine pointe des activités de Saint-Hyacinthe et de la région, le Courrier de Saint-Hyacinthe a su se distinguer par la haute tenue des sujets qui y sont traités et par la qualité de ses écrits.

Souscrivant aux propos du conseiller C. Marchesseault, le conseiller P. Solis suggère que le conseil exprime officiellement ses félicitations au Courrier de Saint-Hyacinthe;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller P. Solis, et le conseil adopte à l'unanimité la résolution suivante :

"que le conseil exprime au président du Courrier de Saint-Hyacinthe, monsieur Denis Chartier, à son directeur et rédacteur en chef, monsieur Pierre Bornais, à ses journalistes de même qu'à tous les membres des divers services qui assurent sa publication, ses félicitations à l'occasion de la proclamation faite par l'Association des hebdomadaires régionaux au Courrier de Saint-Hyacinthe comme "Hebdo de l'année" et gagnant de la coupe des Coopérants.

### Une plainte mal fondée...

M. Benoît Lapierre, vice-président M.A.R.Y. Saint-Hyacinthe.

Sujet : plainte sur les travaux d'aménagement paysager du P.A.Q. phase III, Saint-Joseph-Assomption

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de la vôtre en date du 8 juin 1983 et nous l'avons transmise à notre architecte paysagiste, qui nous prie de vous faire les observations suivantes.

D'abord, la terre récupérée lors de l'excavation des nids de plantation dans le haut de la rive a été répandue sur l'enrochement où nous prévoyons étendre un mélange de graines de fleurs sauvages (vivaces), commercialement distribué et identifié sous l'appellation de mélange "Pinto". Cette terre s'avérerait nécessaire à la prise des dites vivaces.

Notre architecte nous informe également de la demande

qu'il a adressée au ministère de l'Environnement en vue d'obtenir des plants en godet, suivant la recommandation du même ministère; celui-ci lui a répondu que les stocks étaient épuisés.

Pour de plus amples informations, nous vous prions d'entrer en contact avec M. Pierre Gravel, architecte du paysage, au numéro de téléphone 773-2507. Nous aurions apprécié avoir vos commentaires, sans pour cela que vous en fassiez part à la M.R.C. des Maskoutains, au Courrier de Saint-Hyacinthe, au ministère de l'Environnement; car les considérations naïves que vous y avez transcrites ne peuvent que porter préjudice à nos travaux, qui sont faits avec le plus grand souci de conservation.

Nous espérons avoir votre collaboration à l'avenir. Acceptez, monsieur, l'expression de notre considération.

Bruno Bergeron,  
urbaniste municipal

### Subventions fédérales :

## Québec veut mettre de l'ordre

par PB

Dorénavant, les conseils municipaux n'auront plus rien à gagner à succomber aux avances des députés libéraux fédéraux qui leur offrent d'alléchantes subventions par la bande pour éviter que le gouvernement du Québec fasse ombrage à leur visibilité.

C'est du moins ce que soutient le député de Verchères à l'Assemblée nationale, M. Jean-Pierre Charbonneau. Et pour y parvenir, le même gouvernement québécois a présenté un projet de loi (loi 38) qui entre en vigueur avant même son adoption et sa promulgation en vertu d'une clause spéciale. On y interdit d'accepter directement ou indi-

rectement les offres fédérales sous peine de se voir pénaliser d'autant au niveau provincial... et selon le député Charbonneau, cela touche aussi les subventions indirectes par toutes sortes de tours de passe-passe avec notamment des clubs et des associations.

Pour lui, il faut respecter la Constitution qui octroie la responsabilité des municipalités aux provinces et mettre fin au patronage en cours. Il ne s'agit pas de priver la population de projets d'intérêt communautaire financés par Ottawa mais plutôt de permettre une gestion saine des affaires et des fonds publics. Il s'est dit désireux de voir le fédéral accepter de jouer le jeu pour éviter que des clubs, comme les Opti-

mistes et d'autres aussi, soient placés dans des situations conflictuelles et délicates qui en font des outils politiques au service des libéraux fédéraux.

Dans un autre ordre d'idée, le député Charbonneau a protesté contre la manière éhontée employée par le député fédéral Marcel Ostiguy dans une récente déclaration au sujet de la construction du logement social au Québec. Il a dit que le député fédéral voulait "tirer à lui toute la couverture" au mépris même de la vérité qui laisse au niveau provincial toute la responsabilité sur la décision de construire ces logements là et quand il le veut ou le juge nécessaire. Il a attribué cette sortie à ce désir de publicité que recherche Ottawa de plus en plus.

**le courrier**  
DE SAINT-HYACINTHE

FONDÉ EN 1853

Hebdomadaire imprimé et publié à Saint-Hyacinthe le mercredi matin de chaque semaine par La Cie d'Imprimerie et de Comptabilité de Saint-Hyacinthe Ltée, sise au 655 de la rue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe, C.P. 340, J2S 5G4.



Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec (c) 239971

Abonnement: Camelot: 50¢ la semaine - 25\$ par année.

Poste: Au Canada 25\$ par année  
aux États-Unis 50\$ par année

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 0418

Toute reproduction des annonces ou informations est interdite.

Président: Denis Chartier  
Directeur et rédacteur en chef: Pierre Bornais

Journalistes: Marielle Reiche, Louise Lamothe, Alain Rodier  
Paul-Henri Frenière, J.-Marie Fontaine (sport)  
Louis Norris (sp. sports)

Collaborateurs: Juliette Lussonde (recettes)  
Gabriel Meunier (Acton Vale)  
Anita D. Paquette Saint-Césaire (469-2841)  
Rougemont - Marieville

Photographe: Raymond Bélanger

Directeur de la publicité: Réal Brodeur

Publicitaires: Paul Paradis, Norbert St-Martin, Gérard Leblanc

Graphistes: Guillaume Bédard

Directeur du tirage: Luc Sylvestre

### N.D.L.R.:

Le Courrier publie avec plaisir les opinions de ses lecteurs sur des sujets d'intérêt général, en accordant cependant une attention spéciale aux questions locales et régionales. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit aussi donner les informations relatives à son nom au complet, adresse et numéro de téléphone afin de faciliter toute communication si nécessaire. Le Courrier se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Faire parvenir toute correspondance à: Lettres ouvertes, C.P. 340, Saint-Hyacinthe, J2S 5G4.

**Par vengeance ?**

# Un "kamikase" s'engouffre dans la station de police !

par P-H Frenière

Mercredi dernier, dans l'après-midi, un groupe de policiers regardent un vidéo qui montre une partie de leur station complètement dévastée. L'entrée principale éventrée, murs et plafond démolis, des amas de papiers jonchent le sol. Et au centre de ce fouillis indescriptible, une automobile ! Oui, une automobile... le nez écrasé sur une colonne de ciment. "C'est le syndrome du kamikase" lance soudain un policier qui connaît l'histoire des grandes guerres. Le kamikase, c'était ce pilote japonais qui, en désespoir de cause, lançait son avion (avec lui dedans) sur les navires ennemis.

C'est un peu l'attitude suicidaire qu'a eu le jeune Sylvain Dion, mercredi dernier, au petit matin, quand il a lancé volontairement son automobile dans l'entrée vitrée du poste de police située sur la rue Boucherville. Il était 4 heures 20 et heureusement, personne ne fut heurté par le bolide qui est entré, dit-on, à plus de 100 kilomètres/heure.

Il s'en fallut de peu, cependant, car la voiture s'est immobilisée sur un pilier de ciment qui stoppa net sa course. Sans cela, l'auto serait sûrement parvenue au bureau des communications où se trouvaient la réceptionniste Maryse Rondeau, le stagiaire Larry Tremblay et le constable Robert Delisle. Un peu plus loin, le lieutenant Mario d'Ostie prenait place dans le bureau des officiers.

**Une bombe !**  
"J'ai d'abord entendu un sifflement puis tout à coup, ce fut la détonation, raconte le constable Delisle. Au début, j'étais certain qu'une bombe venait d'exploser. Le lieutenant et moi, nous sommes donc aller chercher les extincteurs et c'est là que j'ai aperçu l'automobile et quelq'un qui en sortait."

Signalons que si personne n'a été frappé par l'automobile, le conducteur l'a aussi échappé belle puisqu'une tige de métal a traversé le pare-brise avant. Pour certains, c'est un miracle qu'il s'en soit tiré indemne.

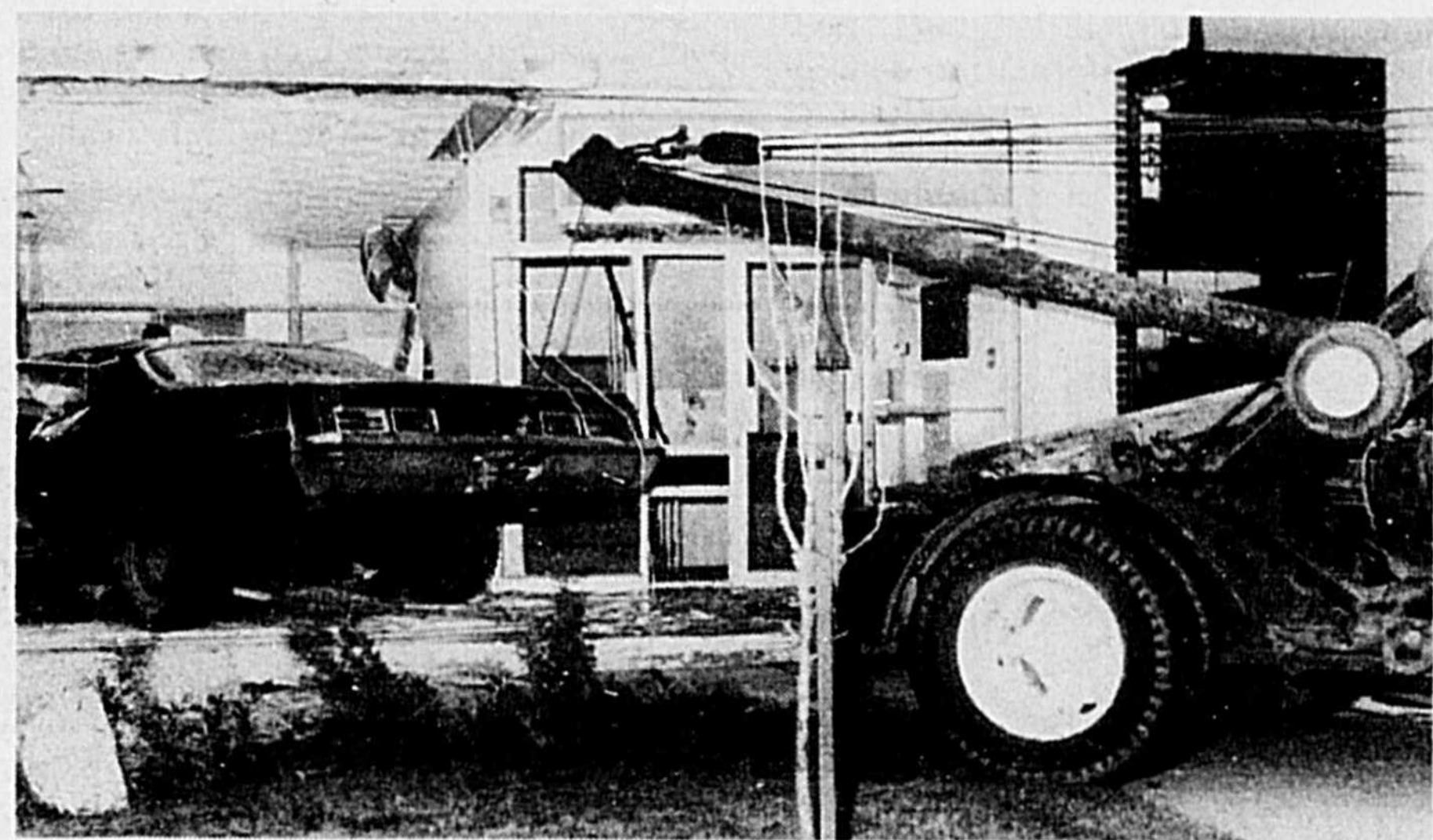
"Je suis parti à sa poursuite et je l'ai rejoint à quelques rues du poste. Il m'attendait, assis sur les marches de la maison funéraire Mongeau, et il m'a dit que ce n'était pas contre moi qu'il en avait. L'arrestation s'est déroulée sans problème" conclut le constable qui a été blessé légèrement dans l'aventure.

**Vengeance**  
Mais le jeune homme, âgé de 21 ans,

en voulait semble-t-il à la force policière en général et à quelques agents en



Stoppé par un pilier de ciment.



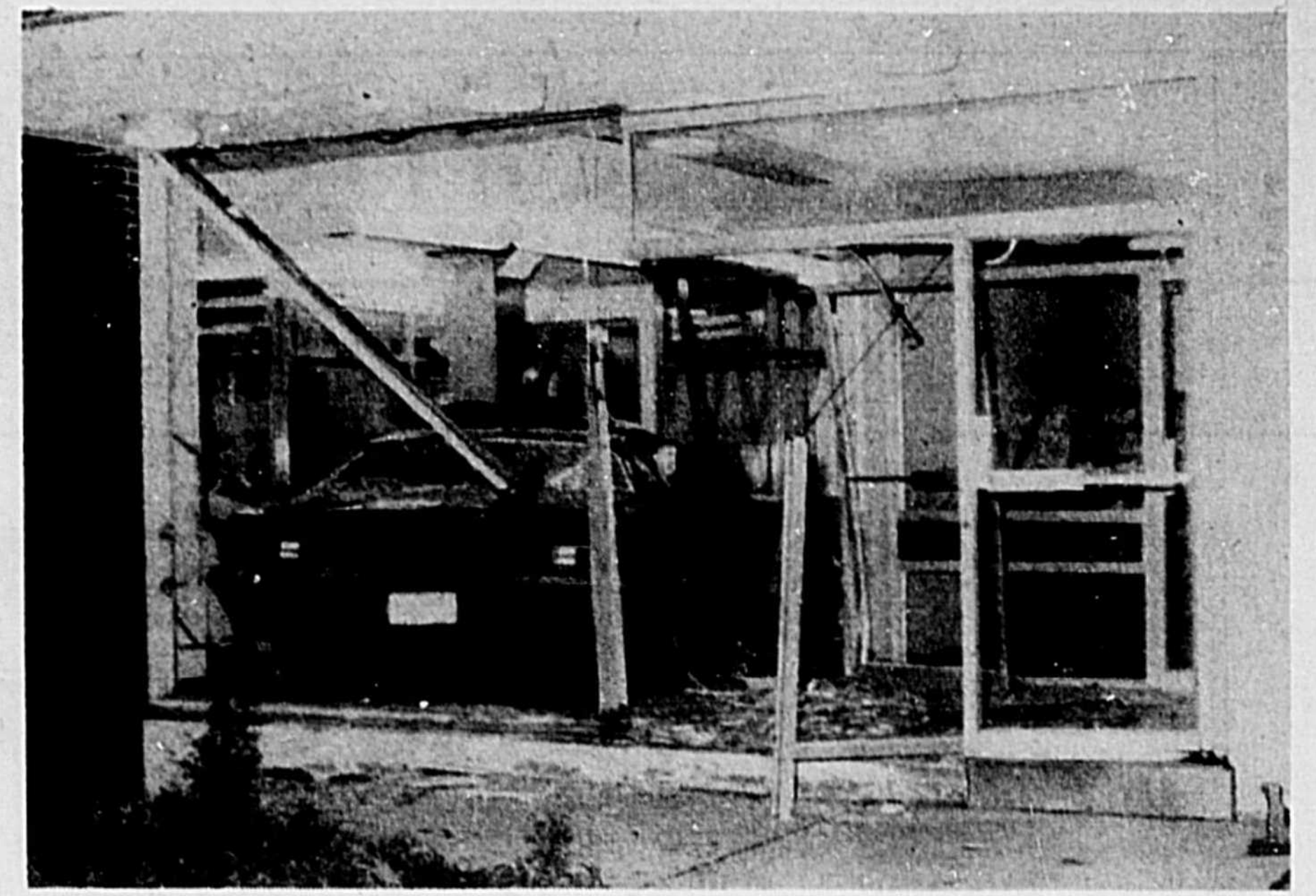
Par ici la sortie.

particulier. Il a affirmé à l'enquêteur chargé de l'affaire, Gaston Lessard, qu'il avait consommé plusieurs bières avant de commettre son geste mais certaines personnes qui l'ont aperçu prétendent qu'il avait l'air "bien normal".

Quoi qu'il en soit, il subira son enquête préliminaire, jeudi prochain, sous quatre chefs de voies de fait graves, en plus de répondre à des accusations de méfait et de négligence criminelle. Il a déjà comparu jeudi dernier et tout cau-

tionnement lui a été refusé. Il est donc resté détenu.

Il faut dire finalement que ce genre d'incident était assez imprévisible et qu'il a laissé songeurs plus d'un policiers et les membres du personnel. On estime à environ 30 000\$ les dégâts qui ont été causés et d'autres frais pourraient bien survenir... On songe en effet à faire construire, à l'entrée du poste, un muret de ciment pour décourager les éventuels kamikases qu'inspireraient cette aventure.



Une entrée remarquée...

## Usine épuration

# Le maire y va de ses "recommandations"

Par Alain Rodier

Le maire Clément Rhéaume n'est peut-être pas fâché que la question du site de l'usine d'épuration n'encombre plus le décor, mais il n'a pas pu s'empêcher d'y aller de quelques "recommandations personnelles" au député Maurice Dupré pour boucler la boucle.

Ces recommandations de M. Rhéaume, qui n'ont "rien à voir avec le conseil", insiste-t-il, elles sont de deux types : celles liées au dossier de l'usine et une dernière qui concerne l'appui de M. Dupré à l'implantation du centre de recherches fédéral à Saint-Hyacinthe.

M. Rhéaume ne veut pas de toute évidence ébranler la fragile "harmonie" qui s'est installée entre la ville et le gouvernement québécois, suite à l'acceptation par une majorité des conseillers du site numéro 4, la semaine dernière. D'où son insistance à parler de "recommandations"... plutôt que de "conditions" comme il l'avait laissé entendre dans un premier temps sur les ondes de la radio locale.

Quelles sont-elles ces suggestions "personnelles" formulées sans consultation du reste du conseil? La première, c'est que, si on construit effectivement l'usine sur le site 4, que le gouvernement "agrandisse le territoire suggéré, en achetant le terrain de l'autre côté de la rue (Girouard) en vue de l'agrandissement futur de l'usine".

La seconde? "Qu'on ne construise pas une usine d'épuration à Saint-Thomas d'Aquin comme le veut la rumeur, mais qu'on les force à venir rejoindre les infrastructures de la ville installées en dessous de la transcanadienne" lance tout de go le maire Rhéaume. "Dans le temps, le Conseil de protection de l'environnement nous avait forcé à faire ces travaux qui ont coûté aux alentours de 3,5 millions \$. Maintenant que la municipalité de Saint-Thomas d'Aquin vient se raccorder à la ville" tranche le maire.

La troisième "recommandation", elle est d'un tout autre ordre. "Il faut que le député nous donne son appui total pour l'implantation du Centre de recherches du fédéral" précise M. Rhéaume. Il faut savoir que la ville doit passer par Québec (ministère des Affaires intergouvernementales) pour obtenir la permission de vendre au gouvernement fédéral le terrain en question.

Mais qu'est-ce que cela vient faire dans le décor de l'usine d'épuration? "On a eu ouï dire que le député (Dupré) aurait dit que si on ne construisait pas l'usine sur le site 4 qu'il ne ferait pas de représentations au ministre pour le Centre" échappe M. Rhéaume.

Rejoint par Le Courrier, le député Dupré s'est étonné du ton revendicatif du maire. Tous deux ont causé de ces "recommandations" le matin même du vote, mais "il ne m'a pas servi ça sous l'angle d'un ultimatum".

Des bâtons dans les roues pour l'implantation du Centre fédéral? "J'ai toujours été d'accord pour que le Centre vienne à Saint-Hyacinthe" rétorque-t-il.

Quant à l'histoire de l'usine de Saint-Thomas d'Aquin, il est le premier à dire qu'il n'est pas "trop chaud" pour ce projet. Pas question donc de déterrer une fois de plus la hache de guerre pour en découdre avec le conseil municipal de Saint-Hyacinthe.

Evidemment, le député Dupré est bien heureux que le conseil ait finalement entériné sa suggestion du site 4 (du moins les conseillers Théroix, Letarte, Morin, Avard et Comtois) et qu'on s'attelle enfin à la réalisation du projet.

Mais le conseil n'avait vraiment pas le choix, semble-t-il. "S'ils votaient contre le site, ils avaient une ordonnance" laisse tomber M. Dupré. La décision avait été prise par le ministre et on n'attendait plus que ce dernier son de cloche du conseil. On pourra maintenant se mettre au boulot et terminer ces fameuses études préliminaires sur le site 4... avec possibilité de construire par la suite.

## Provincial

Numéros non décomposables  
100 lots bons de 25 000 \$ chacun

185A731	7260652	322E860	193H340
204A831	732B137	357E026	269H203
209A794	122C485	387E788	331H295
238A905	204C267	427E998	374H640
370A315	222C793	464E744	441H530
435A508	385C716	506E405	460H433
436A021	434C904	534E713	474H865
609A515	673C292	584E399	481H951
628A870	691C617	739E214	574H013
642A848	888C384	808E063	628H038
663A621	105D841	858E122	645H814
712A540	123D824	882E188	660H709
764A927	135D570	268G620	692H168
866A450	162D224	294G825	759H628
123B227	209D885	371G771	810H271
144B538	393D455	410G918	112J770
160B141	419D305	442G038	128J125
227B520	473D018	473G006	310J088
278B776	738D919	552G329	380J690
341B414	844C301	565G632	556J080
433B498	144E828	588G001	686J823
447B720	163E298	595G666	891J548
435B612	206E758	617G215	788J030
593B269	226E060	628G350	805J607
606B541	319E845	861G359	864J203

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

## "Handicap show"

# Valti tire des camions pour donner de l'espoir



Valti Brignone, un marin dans l'âme.

par P-H Frenière

Il se nomme Valti Brignone et son occupation principale est de tirer, à force de bras, des camions-remorques, des autobus et tous les lourds véhicules que vous lui trouverez.

À la différence du Grand Antonio (ne le comparez pas à lui, il déteste ça) cet Italien de nom, aussi Québécois que vous et moi, se produit pour gagner un peu d'argent, c'est sûr, mais surtout pour donner de l'espoir à tous les handicapés qu'il rencontre au hasard des spectacles. Car Valti Brignone établit ses performances bien campé dans son fauteuil roulant, un fauteuil qu'il ne quitte pas depuis bientôt 11 ans. Un stupide accident (ils sont toujours stupides) survient lorsqu'il navigue sur son bateau : une chute de son mât lui a brisé deux vertèbres. Il a perdu l'usage de la partie inférieure de son corps.

Mais ce marin de coeur a troqué le chalutier pour la roulotte et il se promène de ville en ville, d'escalade en escalade...

Il a accosté la terre maskoutaine et se produira mercredi soir (19 heures 30) dans le stationnement des galeries Saint-Hyacinthe. Par la suite, soit jeudi, vendredi et samedi, c'est à l'intérieur du mail qu'il "s'attèlera" pour tirer quelques voitures. A chaque fois, il lance un défi à quiconque pense pouvoir égaler ses tours de force.

Y a-t-il un truc? "Pas du tout répond Valti, rencontré la semaine dernière dans une station-service de Douville. Je suis un gars très sensible et cela me permet de capter la sympathie des gens qui m'entourent. C'est ce courant d'énergie qu'il me faut".

Et il y a peut-être aussi sa fameuse potion magique : les deux gallons d'eau "semi-bouillie" que lui prépare quotidiennement sa charmante compagne Louise...

## Nouvelles brèves

### Un bureau fermé...

Les vacances annuelles touchent même le personnel politique des députés. Ainsi, les bureaux de M. Marcel Ostiguy, à Saint-Hyacinthe et à Acton Vale, seront fermés du 17 au 31 juillet... Cependant, celui d'Ottawa restera ouvert et on pourra obtenir les renseignements d'usage, en signalant (613) 995-0988.

### Une semaine spéciale

Madame Linda Dufault, de Saint-Robert, vient de recevoir une subvention de 3 000\$ du ministère des Communications dans le cadre d'un programme spécial d'aide mis sur pied par le ministère. Cette contribution permettra à Mme Dufault d'organiser une semaine régionale des communications, du 26 septembre au 1er octobre. Le but de cette activité sera d'éduquer les jeunes et moins jeunes sur le travail des communicateurs de la région de même qu'à amener la population à devenir plus sélective en matière de communication.

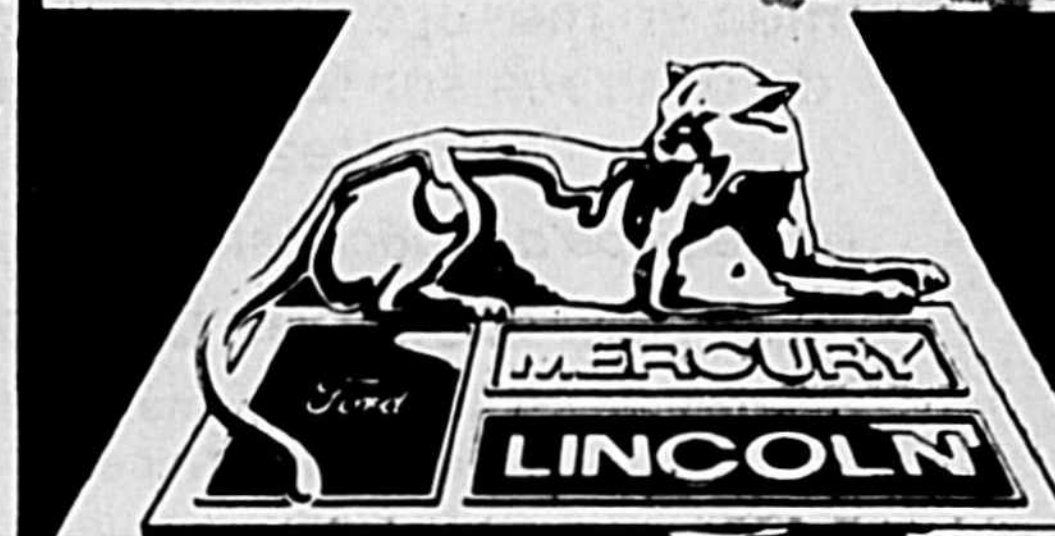
Ne les laissez pas DORMIR, vos vieux bijoux. Nous vous en fabriquerons de nouveaux pour la MOITIÉ du prix de NEUFS.

Bijouterie Burelle

Galeries Saint-Hyacinthe  
Tél.: 773-5933

GRANDE VENTE D'INVENTAIRE à partir de \$6300

Vous avez une voiture neuve transport et préparation en sus



## Les Topaz 84 déjà en montre



Si on a pas la couleur ou autres équipements de votre choix, nous pouvons combler vos désirs en peu de temps

# Automobile Jérôme

1284 rue de... Saint-Hyacinthe Tel 773-6647 Bel 467-1833

# économie ET FINANCE

**Placement**  
Walwyn Stodgell Cochran Murray Limitée  
RENSEIGNEZ-VOUS, APPELÉZ MARC GLADU  
774-6273, 774-4184, Bevoell 467-7773  
1255, rue Girouard ouest, Saint-Hyacinthe  
Appel à frais virés

## Le réaménagement des centres-villes

Dans un tout récent document, "Aménager l'avenir", le gouvernement du Québec par de la nécessité de fournir une aide technique pour orienter le réaménagement des centres-villes. Voici un résumé de ce document (pages 44 et 45).

On rappelle que les années 50 furent marquées par le développement des réseaux de communications, ce qui entraîna, vers les années 60 et 70, un déplacement vers la banlieue et sa corollaire, les centres d'achats périphériques. Ce processus

de détérioration du tissu urbain a été graduel et la constatation qui s'imposait peut être résumée comme suit : "... malgré le fait que la population voit dans le centre-ville un lieu privilégié de par la présence d'institutions privées et publiques et de par son pouvoir d'identification sociale, les centres-villes de nos agglomérations sont souvent peu attrayants.

Le caractère vieillot et désuet de certains équipements urbains, comme le réseau de voirie, les trottoirs, l'éclairage, la pénurie d'espaces de re-

pos aménagés sont autant d'éléments dont il faudrait tenir compte pour revitaliser les centres-villes."

Le document précise que la seule fonction commerciale ne peut tout faire et il est question d'envisager aussi bien la fonction sociale que culturelle et les besoins en infrastructures.

Pour prendre un bon départ, on a mis sur pied un programme d'aide technique au ministère de l'Industrie et Commerce. Par ce biais, il est question de permettre le regroupement des

marchands et autres personnes intéressées du milieu et de mieux cerner les problèmes... Mais pas question d'aide financière à ce chapitre. Seulement de bons conseils.

Mais c'est surtout par les SIDAC qu'il sera possible d'agir puisque ces organismes pourront promouvoir le développement économique de leur zone, établir des services communs, exploiter même un commerce, construire et gérer un parc de stationnement et même exécuter des travaux sur les terrains privés avec le consentement des propriétaires.

## La construction en juin

# Le secteur résidentiel bat encore la marche

Par Alain Rodier

La tendance observée depuis le début de l'année dans l'industrie de la construction à Saint-Hyacinthe s'est poursuivie de plus belle en juin dernier.

Même si le bilan est moins percutant qu'il ne l'a été au cours des mois précédents, c'est le secteur résidentiel, une fois de plus, qui s'est accaparé la majorité de la cagnotte investie dans la construction à Saint-Hyacinthe en juin.

Durant le dernier mois, la ville aura émis 81 permis de construction pour une valeur totale de 1 549 753\$. Et à lui seul le secteur résidentiel revendique un bilan de pas moins de 1 412 303\$.

Beaucoup de permis de rénovation dans tout cela toutefois puisque la ville n'aura gagné que 11 nouveaux logements à l'issue du mois de juin (12 nouvelles unités et transformation de 2 logements en un seul). Une récolte assez décevante compte tenu que, à la même époque l'an dernier, on revendiquait 39

nouveaux logements additionnels. C'est vrai qu'on attend encore les sursauts de la construction multifamiliale.

N'en reste pas moins qu'après la première moitié de 1983 le bilan cumulatif du secteur résidentiel est meilleur que l'an dernier : le stock de logements de Saint-Hyacinthe s'est accru de 161 unités par rapport aux 139 enregistrées à la fin de juin 82. Traduit en espèces sonnantes et trébuchantes, cela donne des investissements globaux (construction et rénovation) de 7 721 156\$ comparativement à un peu plus de 4 millions \$ l'an dernier.

N'en reste pas moins aussi qu'avec tous ces travaux de rénovation, la "performance" du secteur résidentiel en juin est supérieure au bilan affiché à pareille date l'an dernier : un peu plus de 1,4 million \$ comparativement à 948 500\$.

Les choses sont toutefois allées un peu (beaucoup) moins bien dans les autres secteurs. A commencer par le domaine commercial où la valeur totale

des permis s'est limitée à un maigre 81 450\$. C'est vraiment la déche si on songe que le bilan de juin 82 se chiffrait à plus de 2,9 millions \$. Faut dire que, dans le lot, il y avait le permis de 2 millions \$ pour l'agrandissement des Galeries Saint-Hyacinthe.

Petit mois de juin bien désespérant aussi pour le secteur industriel, la valeur totale des permis atteignant de peine et de misère le chiffre de 24 000\$ par rapport à 543 000\$ en juin 82. Si bien qu'après les six premiers mois de l'année, le compte n'est que de 143 000\$ comparativement à 590 000\$ à la fin de juin de l'an dernier.

Et pas de motif de consolation du côté institutionnel puisque le total du mois de juin n'est que de 32 000\$ (108 000\$ en juin 82). Après six mois, le bilan est plus réjouissant (6 886 080\$ contre 1 616 323\$), à cause précisément des travaux d'agrandissement de 6 millions \$ effectués à la Faculté de médecine vétérinaire. Heureusement parce que, pour le reste, la récolte est maigre!

## Les autres besoins spéciaux

En plus des besoins concernant la santé, l'aide sociale couvre d'autres besoins :

### 1. Déménagement :

L'aide sociale accorde un montant maximum de 260\$ pour toute période de 12 mois. Les raisons qui sont acceptées pour déménagement sont : raisons de santé (il faut un certificat médical); raisons de salubrité de la maison (il faut un certificat de la Ville); que la maison se vende et que le propriétaire en prenne possession.

De plus, pour avoir droit à ce montant, il faut recevoir de l'aide sociale depuis au moins six mois.

### 2. Incendie et sinistre :

En cas d'incendie ou de sinistre, les pertes subies sont remboursées jusqu'à un maximum de : 1 500\$ pour une personne seule; 4 000\$ pour une famille (1 000\$ plus 500\$ par personne).

### 3. Funérailles :

En cas de décès, l'aide sociale peut verser le montant maximum suivant : 200\$ pour un enfant de moins d'un an; 600\$ pour un enfant de 1 an à 5 ans; 800\$ pour un enfant de 5 ans à 10 ans; 1 000\$ si la personne défunte a plus de 10 ans.

De ce montant il faut enlever : l'assurance-vie, la Régie des rentes du Québec et tout autre bénéfice payable au décès.

Pour une personne seule, il faut aussi enlever tout l'argent liquide et la valeur des biens que la personne possédait.

### 4. Système de chauffage :

L'aide sociale défraie le coût de l'installation et de la réparation d'un système de chauffage jusqu'à un montant maximum de 200\$ pour toute période de 12 mois.

### 5. Loyer pour personne hébergée :

L'aide sociale défraie le coût du loyer d'une

personne seule hébergée dans un centre d'accueil ou un centre hospitalier jusqu'à concurrence de 150\$ par mois pendant au plus 3 mois, consécutifs ou non, dans toute période de 12 mois.

L'aide sociale ne couvre plus le coût de réparation d'appareils ménagers comme poêles, réfr-

gérateur, laveuse, sècheuse, etc., ainsi que les primes d'assurances sur la vie ou sur les meubles même si quelqu'un avait ces polices d'assurances au moment de commencer à recevoir l'aide sociale.

La semaine prochaine : le coût du loyer.

Emploi et Immigration Canada Employment and Immigration Canada

## Cet été, gagnez du temps!

Il y a tant de choses qui peuvent être faites par les étudiants et les étudiantes de l'équipe volante: entretien, nettoyage, travail de bureau, inventaire, remplacement de personnel en vacances!



Centre d'emploi du Canada pour étudiants: 774-2234



## ERRATUM

Dans la publication du 13 juillet 83 du cahier "Vente Trottoir"

nous aurions dû lire:

Lot d'accessoires de salle de bain **50%** au lieu de "accessoires de salle de bain"

La plus grande magasin de tissus de la région



**b. st-germain**

1805, rue des Cascades, Saint-Hyacinthe



## Nouvelle Résidence Pour Personnes Retraitées



- Ambiance familiale
- Services de qualité

- Milieu exclusif
- Située près de l'hôpital, pharmacie, centre d'achat

ATT.: Nous avons limité le nombre de résidents pour vous offrir le maximum de service.

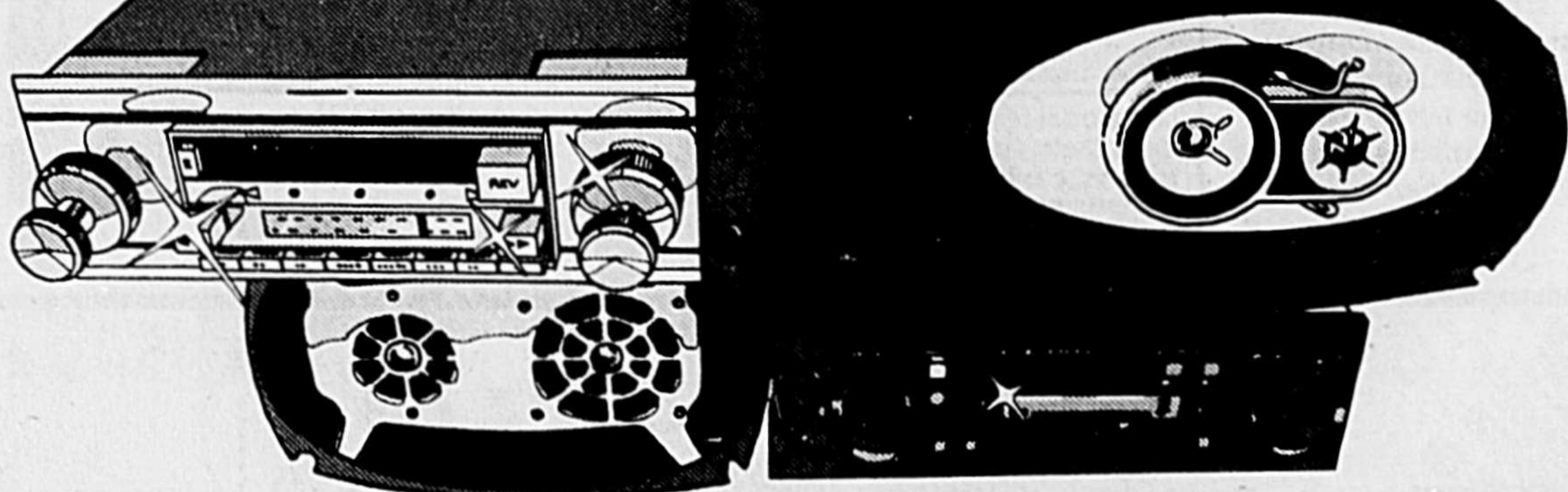
**Gestion Jérôme Inc.**  
Jacques Bélanger, propriétaire

2580 Decelles, Bourg-Joli Saint-Hyacinthe, J2S 1C5

Tél.: 774-7708

# G. Lebeau

OYEZ! OYEZ!  
AMATEURS DE QUALITÉ!



### PIONEER

- AM / FM / STÉRÉO / CASSETTES.
- Modèle KP4205, auto-inversion, détecteur de musique, circuit de sourdine, mono / stéréo, bobinage rapide.
- 2 haut-parleurs SX2315CXA, coaxial, 6" x 9", 25 w.

Prix suggéré \$385

**SPÉCIAL \$299** (installation incluse)

### ME

- AM / FM / STÉRÉO / CASSETTES.
- Modèle M-129, 2 x 6 w, bobinage rapide.
- 2 haut-parleurs Pacer-69, 6" x 9", 10 w.

Prix suggéré \$236

**SPÉCIAL \$179** (installation incluse)

### ME

- AM / FM / STÉRÉO / CASSETTES.
- Modèle CX175E, récepteur électronique (balayage et pré-sélection), horloge numérique à quartz, métal / chrome, Dolby, auto-inversion, bobinage rapide.
- 2 haut-parleurs triaxial SP693A, 6" x 9", 20 w.

Prix suggéré \$509

**SPÉCIAL \$399** (installation incluse)

G. Lebeau pour du beau travail

Ces offres sont valables jusqu'au 6 août 83.

1820 est, rue Des Cascades

774-4844

## OPTO-CHOIX

VOTRE CENTRE COMPLET DE LA VISION

- Réseau de bureaux indépendants à la grandeur du Québec.
- Énorme pouvoir d'achat, garantie d'économies réelles pour vous.
- Services personnalisés et hautement professionnels.
- Choix complet de montures, lunettes, lentilles de contact.
- Garantie exclusive valide dans tous les centres Opto-Choix.

## OPTO-CHOIX

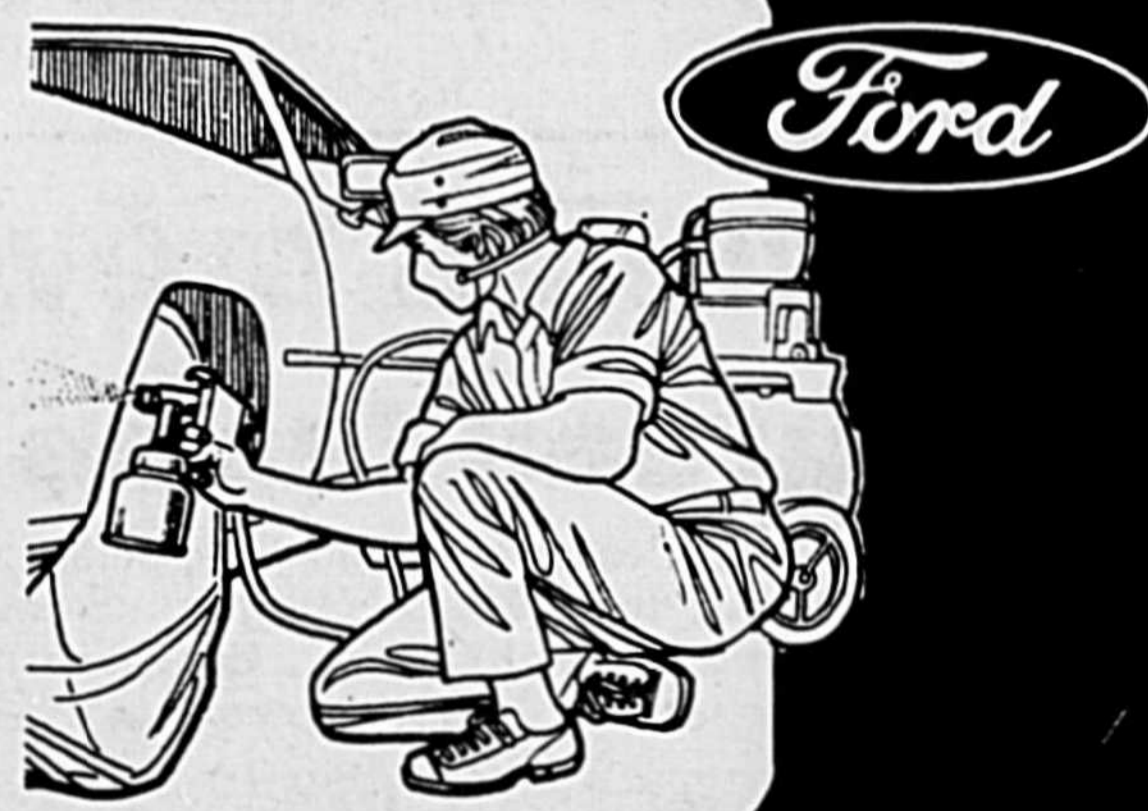
CENTRE D'OPTOMÉTRIE

**L. MARTEL**

galeries st-hyacinthe

773-0766 • 464-8587

## OFFRE SPÉCIALE



Peinture complète sur petite voiture  
Travail fait par des experts

**\$379** plus taxe

EVALUATION GRATUITE

endroit pour un travail bien fait  
est chez le plus grand à Saint-Hyacinthe

**yamaska**  
automobile inc.

2000, boul. Casavant Ouest,  
Saint-Hyacinthe

Tél.: 774-2000

1395, Girouard, Saint-Hyacinthe, J2S 2Z3  
Tél.: 774-5354  
Courtiers en valeur

**OBLIGATION MUNICIPALE**  
**10 1/2, 3 ans**  
**11 1/4, 5 ans**

Nous sommes en mesure d'effectuer vos transactions de bourses sur tous les marchés. Consultez-nous.

Une équipe de spécialistes à votre service

Gérant: Georges Desrosiers

Représentants: Julien Chicoine, Yves Jetté,  
Guy Rathé, Réal Nadeau

dossier

## L'eau potable, produit indispensable (8)

Il est impossible de retracer en quelques lignes le rôle néfaste de l'homme dans l'environnement et principalement au chapitre de l'eau potable puisque, encore aujourd'hui, les cours d'eau sont de véritables égouts à ciel ouvert. En plus, il y a les catastrophes accidentelles ou imprévisibles qui peuvent toujours menacer. Non seulement est-on mal préparé du côté des autorités à faire face à la présente situation, mais encore pour l'avenir, on préfère se fier à un système dont l'efficacité reste à prouver.

## Des méthodes dépassées :

Pour produire l'eau potable, il faut mettre en place un système complexe. D'autant plus que les sources d'alimentation sont plus souvent qu'autrement malmenées pour toutes sortes de raisons. Et la volonté du gouvernement provincial de confier la responsabilité de la gestion des ces sources d'alimentation aux MRC représente une fois encore une manoeuvre pour esquiver la responsabilité qui lui revient en premier lieu. Comment les MRC pourront-elles exercer un pouvoir sur les MRC environnantes, alors même qu'elles sont incapables plus souvent qu'autrement de mettre de l'ordre dans leurs propres affaires ? Et un cours d'eau comme la Yamaska traverse bien des MRC avant d'atteindre Saint-Hyacinthe où il est la seule source d'approvisionnement en eaux brutes.

Encore une fois, le mécanisme qu'on veut mettre en place semble viser plus à morceler la solution et ainsi la diluer qu'à agir de façon énergique et suivie pour atteindre l'objectif qui est de fournir des eaux brutes "satisfaisantes" aux municipalités qui sont responsables de l'eau potable sur une partie de territoire.

Cela s'inscrit dans un ensemble plus vaste qui fait que, plus souvent qu'autrement, une pollution accidentelle, de quelque nature que ce soit, n'est connue qu'au moment de l'entrée de

l'eau brute dans les prises d'eau de l'usine de filtration ou de traitement. Il est trop tard alors pour agir efficacement, comme ce fut le cas pour l'eau rouge, célèbre dans toute la région.

## Des méthodes nouvelles :

Pourtant, il existe des armes pour protéger l'eau potable et pour, en corollaire, trouver une fois pour toutes ceux qui polluent la rivière.

En Europe, sur la Marne (France), plus précisément, il existe une station automatique d'alerte à la pollution. Son but est de protéger l'usine de traitement des eaux toute proche. Installée sur une péniche, ce laboratoire contrôle toutes les 20 minutes si, dans l'eau brute, des substances comme l'ammoniaque, les cyanures, les nitrates, les nitrites, les fluorures ou les chlorures, sont présentes. Des électrodes spécifiques évaluent la concentration de l'élément recherché d'après le comportement électro-chimique du milieu. D'autres, comme les métaux lourds, sont dosées par

polarographie. D'autres encore, comme les phénomènes et les hydrocarbures, sont mesurées par spectrophotométrie.

D'un autre côté, de véritables mouchards sont installés le long du cours d'eau pour localiser les sources de pollution. De

façon régulière, l'eau est pompée et elle est stockée durant une vingtaine d'heures avant d'être rejetée et que le processus s'enclenche à nouveau.

En cas de pollution, il est possible de retracer l'origine sans crainte de se tromper... Et on n'assis-

terait pas alors à la course au pollueur comme ce fut le cas encore une fois lors de l'eau rouge...

Enfin, on peut prévoir la vitesse de déplacement d'une masse de pollution en fonction du débit d'une rivière. De la sorte, dès qu'on connaît la pré-

sence de matières polluantes en amont, on sait quand agir pour éviter que cette pollution ne pénètre dans l'usine de traitement et complique la vie de tout le monde. Bien sûr, ces moyens

supposent des mises de fonds importantes (encore qu'il faille bien examiner chaque solution en particulier). Mais cela est tout aussi important que l'assainissement des eaux dans un pays où les

rièrres sont devenues des égouts à ciel ouvert par la faute même de l'homme.

La semaine prochaine : quelles conclusions tirer de tout cela?

## \*1000 à Hélène Létourneau



Hélène Létourneau, 101, 3e rang, Sainte-Rosalie, gagnante d'un bon d'achat de \*1000, gracieuseté de la boutique Manon Bernard. Le tirage a eu lieu le 25 juin 1983. Cette promotion organisée par Manon Bernard a remporté un très grand succès. 3000 clientes de la boutique Manon Bernard avaient reçues par la poste un coupon de participation.

De gauche à droite: Bernard propriétaire de Manon Bernard, Hélène Létourneau l'heureuse gagnante et Mme Rita Morrow conseillère à la boutique Manon Bernard.

## appel d'offres



Gouvernement du Québec  
Service des achats  
du gouvernement

S.P. 005245

## À VENDRE

## TUYAUX DE BÉTON ET BARILS VIDES

Environ : 43 tuyaux de béton armé de diverses grandeurs, et 2863 barils vides, provenant du ministère des Transports, sont à vendre, à l'unité, ou en lot, aux adresses suivantes :

TUYAUX : Soulange (43)

BARILS : Sherbrooke (200), Shawinigan (100), Cookshire (30), Saint-Hyacinthe (70), Cap de la Madeleine (123), Boucherville (300), Saint-Charles de Bellechasse (2000), Laurier Station (40)

Les visites pour inspection sont permises sur les heures régulières de travail.

Clôture de la réception des soumissions : 10 heures, 28 juillet 1983.

Les conditions de cet appel d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant :

Service des achats du gouvernement  
Bureau des appels d'offres  
1155, Claire-Fontaine, 4e.  
Québec, G1R 4X8  
Tél. : (418) 643-5452 (trais virés acceptés)

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général des achats ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus haute.

Le directeur général des achats  
GASTON OUMET

Québec

# Communiqué

## Améliorations importantes aux programmes d'emploi et à l'Assurance-chômage

Le gouvernement du Canada a effectué plusieurs modifications importantes au Régime d'assurance-chômage ainsi qu'aux programmes d'emploi.

### Pêcheurs: prestations améliorées

Nouveau! Les pêcheurs en eaux intérieures auront désormais droit aux prestations d'assurance-chômage. De plus, les prestations accordées à tous les pêcheurs saisonniers sont améliorées. Les prestations des pêcheurs saisonniers sont maintenant versées du 1<sup>er</sup> mai au 15 novembre, ainsi que du 1<sup>er</sup> novembre au 15 mai. Si vous êtes pêcheur saisonnier ayant accumulé au moins 15 semaines de pêche, votre montant de prestations sera maintenant calculé sur vos dix meilleures semaines de travail. De plus, le revenu obtenu d'une pêche traitée pourra maintenant être ajouté à celui d'une pêche fraîche. Enfin, vous pourrez construire un bateau à usage commercial, sans pour cela perdre vos droits aux prestations. Ces mesures peuvent augmenter le montant des prestations. Le nombre de semaines de travail requises pour être admissible aux prestations demeure le même; toutefois six de ces semaines doivent être consacrées à la pêche.

### Parents adoptifs: admissibilité aux prestations d'assurance-chômage

Nouveau! À partir du 1<sup>er</sup> janvier 1984, un parent adoptif pourra toucher des prestations hebdomadaires jusqu'à concurrence de 15 semaines. Si c'est une adoption légale et si vous êtes un parent adoptif qui peut démontrer que sa présence est requise à la maison, vous serez peut-être admissible à ces prestations.

### Femmes enceintes: accessibilité accrue aux prestations d'assurance-chômage

Nouveau! À partir du 1<sup>er</sup> janvier 1984, les dispositions relatives aux prestations de maternité deviendront plus simples et plus équitables. Il faudra, comme par le passé, démontrer que vous avez travaillé 20 semaines afin d'être admissible aux prestations de maternité. Cependant, l'exigence de dix semaines de travail, lors de la conception, n'est plus requise. Vous pourrez également, au cours des semaines précédant et suivant l'accouchement, recevoir des prestations d'assurance-chômage. Ces modifications permettront à plus de 100,000 femmes d'avoir plus d'accessibilité aux prestations.

### Travailleurs: prolongation de la norme variable d'admissibilité à l'assurance-chômage

L'application de la norme variable d'admissibilité de 10 à 14 semaines sera maintenue durant les deux prochaines années. Comme auparavant, si vous habitez dans une région où le taux de chômage est élevé, vous n'aurez à travailler qu'aussi peu que 10 semaines pour toucher des prestations; dans les régions où le taux de chômage est faible, il vous faudra accumuler jusqu'à 14 semaines d'emploi.

### Employés et employeurs: intensification du Programme de travail partagé

Ce programme important, dont le succès a été amplement prouvé, est prolongé jusqu'en mai 1984 et bénéficiera de sommes supplémentaires. Le Travail partagé est une entente entre employés et employeurs en vertu de laquelle les heures de travail disponibles sont réparties parmi l'ensemble du personnel de l'entreprise, afin d'éviter des mises à pied. Depuis le début du programme, plus de 13,500 ententes signées, touchant plus de 260,000 travailleurs, ont permis d'éviter la mise à pied de plus de 100,000 employés. Aux termes de ce programme, la semaine de travail est réduite: le travailleur reçoit, d'une part, son salaire pendant les journées travaillées, et, d'autre part, ses prestations durant les jours chômés.

### Travailleurs: formation et services de placement avec le Travail partagé

Dans ce même contexte, de nouveaux projets témoins seront mis en oeuvre, permettant de porter à 50 semaines le Travail partagé dans les entreprises qui doivent procéder à des licenciements. Les employés visés pourraient dans certains cas s'inscrire à des cours à temps partiel ou à des activités de recyclage, sans perdre leurs droits aux prestations d'assurance-chômage. Ils pourraient aussi avoir recours à des services de placement. Le Travail partagé permet aux travailleurs et aux employeurs de mieux répondre aux changements structurels et technologiques qui bouleversent le marché de l'emploi.

### Femmes sans emploi: multiplication des prestations de formation

En 1983-1984, des montants supplémentaires versés au Programme national de formation permettront à plus de chômeurs, à des femmes en particulier, de mieux se préparer à assumer les nouveaux métiers de demain. À ce titre, si vous n'avez pas droit aux prestations d'assurance-chômage pendant votre stage de formation, vous pouvez recevoir d'autres allocations spéciales de formation et de subsistance. Ces allocations, dès le 1<sup>er</sup> septembre 1983, seront augmentées et les allocations de garde d'enfant vont être majorées d'au moins 100%. Par exemple, le taux d'allocation hebdomadaire de garde passera de \$20 à \$50 pour un enfant, de \$35 à \$80 pour deux, et de \$65 à \$130 pour cinq enfants.

### Femmes: apprentissage aux nouveaux métiers

L'apprentissage à de nouveaux métiers et à de nouvelles spécialités sera plus accessible aux femmes. Le nombre d'étudiantes augmentera considérablement pour les cours de formation aux métiers non traditionnels. De plus, les associations féminines pourront demander des subventions jusqu'à concurrence de \$50,000 pour élaborer des projets de cours de formation destinés aux femmes.

Samson  
Bélair

Comptables agréés

2200, rue Léon-Pratte  
St-Hyacinthe, J2S 4B6  
(514) 774-4000  
Montréal 467-3394

## Associés de Saint-Hyacinthe

Jean-Guy Aubin, c.a.      Jean Chagnon, c.a.  
Roland Cordeau, c.a.    André Gaudreau, c.a.  
Jacques R. Gauthier, c.a.    Henri Hudson, c.a.  
Jacques Jubinville, c.a.    Marcel Lafortune, c.a.  
Jean-Pierre Laplante, c.a.    Claude Larocque, c.a.  
André Lavigne, c.a.      Robert Longtin, c.a.  
Bernard Malo, c.a.        Guy Roy, c.a.  
Alain Touchette, c.a.



SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

## RECHERCHE D'UN

## LOCAL COMMERCIAL

LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC vous invite à lui offrir un local commercial à:

## ST-HYACINTHE

DOSSIER: L 83-408

dans les secteurs commerciaux du centre-ville principalement à l'intérieur du quadrilatère délimité par les rues St-Antoine, Calixa-Lavallée, de l'Hôtel-Dieu et Ste-Marie, de préférence sur la rue Des Cascades, entre les rues Ste-Marie et de l'Hôtel-Dieu.

La superficie du local devrait préférentiellement être de 520 mètres carrés (environ 5 600 pieds carrés) dont 70 pour cent serait aménagée en aire de vente.

Le document d'appel d'offres original, fourni par la Société des alcools du Québec et portant le numéro de dossier du projet, doit être complété et retourné au plus tard à 15 heures le 25 août 1983.

Veillez prendre note qu'une séance d'information se tiendra à l'Auberge des Seigneurs, St-Hyacinthe, le 10 août 1983 à 9:30 heures. Cette séance aura pour but de renseigner les éventuels soumissionnaires sur le contenu de la documentation ainsi que de la procédure à suivre pour présenter une proposition de location à la Société des alcools du Québec.

Les locaux proposés, pour location, tel quel.

Le document d'appel d'offres est offert à 20 \$ la copie (non remboursable) du lundi au jeudi de 8:30 à 12:30 et de 13:30 à 17 h et le vendredi de 8:30 à 12 h au 905, rue de Lorimier, Montréal. Un exemplaire peut être consulté à cette adresse ainsi qu'au 2900, boulevard Einstein, Ste-Foy, QC.

Pour obtenir le document en question, par courrier payable sur livraison, ou pour renseignements additionnels, veuillez appeler à (514) 873-6408.

La Société des alcools du Québec ne s'engage cependant pas à accepter ni la plus basse ni aucune des propositions reçues.



Emploi et  
Immigration Canada

Employment and  
Immigration Canada

Lloyd Axworthy, Ministre

Lloyd Axworthy, Minister

Canada

Communiquiez avec le Centre d'Emploi du Canada le plus rapproché pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les améliorations à l'assurance-chômage et aux programmes d'emploi.

# SOLDE DE VACANCES CHEZ



**139\$**  
RÉSIDENCE

**127\$**  
COTTAGE

**LUXUEUSES PORTES D'ENTRÉE**  
en cèdre solide de fabrication soignée qui rehausseront l'apparence de votre entrée (205 cm x 85 cm x 4,4 cm). 910004 +

**37\$**

**WEISER**

**POIGNÉE DE PORTE D'ENTRÉE COMBINÉE**  
Loquet 2 3/4", pour porte 2 1/4" épaisseur. 965102

**4<sup>27</sup>**

**ASPHALTE BOMIX**  
Revêtement au bitume/agrégats pour la construction ou la réfection d'allées, de trottoirs, de bordures de chaussées. Matériau très maniable qui n'exige que peu d'outillage, un racloir, un bloc de bois et un marteau ou un rouleau. Présenté en sac de 30 Kg. Le sac suffit au revêtement d'une superficie de .28 m<sup>2</sup> à 5 cm d'épaisseur (3 pi. car. à 2" d'épaisseur). 533002

**9<sup>89</sup>**

**REVÊTEMENT D'ENTRÉE DE GARAGE PAQCO**  
Protection pour pavage à base d'émulsion et de goudron. Contenant 4 gallons. 1281001

**17<sup>88</sup>**

**LA PEINTURE DE GRANDE CLASSE**  
celle qui surpasse les autres en qualité. Pour porter dignement le nom Ro-Na, il fallait qu'elle soit meilleure en tout. Voilà pourquoi nous la garantissons sans condition. Contenant de 4 litres Émail pour planchers, gris moyen. 530061

**11<sup>97</sup>**

**REZ TEINTURE POUR BOIS**  
semi-transparente. Couleurs: cèdre, bois roux ou noyer. 4 litres. 217021 +

**5<sup>47</sup>**

**PANNEAU D'AGGLOMÉRÉ**  
4' x 8'. Épaisseur: 0,6 cm (1/4"). 963008

**3%**

**L'ARGENT CLÉ**  
L'argent passe-partout que vous obtenez lorsque vous achetez au comptant chez nous.

**PRIX PAYEZ ET EMPORTEZ DU 13 AU 16 JUILLET 1983**

**Il y a sûrement un rénovateur Ro-Na tout près de chez-vous !**

**Maison du Bricoleur**

5400, boul. Laurier,

Saint-Hyacinthe

Tél. : 773-9256

